

**213C0516**

FR0010423152-OP009-RO06

2 mai 2013

- Ouverture et calendrier de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société.
- Reprise de la cotation des actions de la société.

**AUTO ESCAPE**

(Alternext)

- 1 - Le 30 avril 2013, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société AUTO ESCAPE, déposée par Portzamparc Société de Bourse, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Auto Escape Group, cette dernière agissant de concert avec MM. Bruno Couly et Jean-Christophe Brun (cf. D&I 213C0511 du 30 avril 2013).

La note d'information de la société Auto Escape Group (visa n°13-187 en date du 30 avril 2013) et la note en réponse de la société AUTO ESCAPE (visa n°13-188 en date du 30 avril 2013) ont été diffusées et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqués diffusés ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 236-7 du règlement général, l'offre publique de retrait sera ouverte du **3 au 16 mai 2013 inclus**. Le retrait obligatoire interviendra le **17 mai 2013**.

Portzamparc Société de Bourse se portera acquéreur sur le marché, pour le compte de l'initiateur, des actions qui seront apportées à l'offre, sur la base d'un ordre d'achat libellé au prix d'offre visant la totalité des actions AUTO ESCAPE non détenues par l'initiateur et les membres du concert susvisé. Les frais de négociation dans le cadre de l'offre publique de retrait seront à la charge des vendeurs.

Nyse Euronext Paris publiera les conditions de réalisation de l'offre et le calendrier détaillé.

- 2 - La cotation des actions AUTO ESCAPE sera reprise le 3 mai 2013.